



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage , Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Ensembles de gouvernails	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F7044-150043/A	<b>Date</b> 2016-09-15
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F7044-150043	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ML-046-25977	
<b>File No. - N° de dossier</b> 046ml.F7044-150043	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-10-05</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Laprise, J-F	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 046ml
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 420-2902 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-0897
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Un ensemble de gouvernails livré à: David Wyse Depot 18 - MSPV National Spares Garde côtière canadienne 101 Boul. Champlain Québec, QC G1K 7Y7  Un ensemble de gouvernails livré à: Gabriel Chaikin 9860 West Saanish RD - IOS Sidnev. BC V8L 4B2	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Marine Machinery and Services / Machineries et services  
maritimes  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6C2, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**TITRE: Ensembles de gouvernails pour les navires de la classe Héros**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	2
1.2 COMPTE RENDU .....	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
1.4 LIVRAISON .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>5</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>6</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	6
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>8</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	8
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	8
6.5 RESPONSABLES .....	8
6.6 PAIEMENT .....	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	9
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	10
6.9 LOIS APPLICABLES .....	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	10
<b>ANNEXE « A » .....</b>	<b>11</b>
ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	11
<b>ANNEXE « B » .....</b>	<b>12</b>
BASE DE PAIEMENT .....	12
<b>ANNEXE « C » .....</b>	<b>13</b>
DESSINS .....	13
<b>ANNEXE « D » .....</b>	<b>14</b>
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES .....	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-150043/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-150043

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
046ml.F7044-150043

Id de l'acheteur - Buyer ID  
046ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Énoncé des travaux**

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

### **1.4 Livraison**

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale au plus tard le 15 mars 2017.

---

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

Clause du *Guide des CCUA* B3000T (2006-06-16), Produits équivalents

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) copies papier);

Section II : Soumission financière (une (1) copie papier);

Section III : Attestations (une (1) copie papier).

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **3.1.1 Fluctuation du taux de change**

Clause du *Guide des CCUA C3011T* (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les soumissionnaires doivent fournir l'annexe « D », critères techniques obligatoires, complétée.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

### **4.2 Méthode de sélection**

#### **4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit, présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7044-150043/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-150043

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
046ml.F7044-150043

Id de l'acheteur - Buyer ID  
046ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

(PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7044-150043/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-150043

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
046ml.F7044-150043

Id de l'acheteur - Buyer ID  
046ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_. (La date de livraison sera insérée au moment de l'adjudication du contrat)

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jean-François Laprise  
Titre : Spécialiste en approvisionnement  
Organisation : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Direction des systèmes maritimes  
Adresse : Place du Portage, Phase III, 11 Laurier Street, Gatineau, Québec, K1A 0S5  
  
Téléphone : 819-420-2902  
Télécopieur : 819-956-0897  
Courriel : jean-francois.laprise@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-150043/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-150043

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
046ml.F7044-150043

Id de l'acheteur - Buyer ID  
046ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

*(Le responsable technique sera identifié au moment de l'adjudication du contrat)*

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

*(Le représentant de l'entrepreneur sera identifié au moment de l'adjudication du contrat)*

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe « B », Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

### 6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-150043/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-150043

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
046ml.F7044-150043

Id de l'acheteur - Buyer ID  
046ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :

- L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois. *(La province sera identifiée au moment de l'adjudication du contrat)*

### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- les articles de la convention;
- les conditions générales 2010A (2016-04-04), biens (complexité moyenne);
- Annexe A, Énoncé des travaux;
- Annexe B, Base de paiement;
- Annexe C, Dessins; et
- la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ *(La date de la soumission sera insérée au moment de l'adjudication du contrat)*

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7044-150043/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-150043

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
046ml.F7044-150043

Id de l'acheteur - Buyer ID  
046ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE « A »**

**ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

**(Attaché séparément)**

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7044-150043/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-150043

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
046ml.F7044-150043

Id de l'acheteur - Buyer ID  
046ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT**

<b>Article</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire (\$)</b>	<b>Prix total (\$)</b>
Ensembles de gouvernails	2		
Attestation de Lloyd's pour chaque ensemble de gouvernail	2		
Emballage et transport par ensemble de gouvernails	2		
		<b>Total</b>	

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7044-150043/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-150043

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
046ml.F7044-150043

Id de l'acheteur - Buyer ID  
046ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C »**

### **DESSINS**

Les dessins sont disponibles sur demande auprès de l'autorité contractante par courriel au :  
[jean-francois.laprise@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:jean-francois.laprise@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Le fournisseur et son personnel accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui est autorisée à y avoir accès.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7044-150043/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-150043

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
046ml.F7044-150043

Id de l'acheteur - Buyer ID  
046ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE « D »**

**CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

**(Attaché séparément)**

**ÉNONCÉ DE TRAVAIL (ÉDT)**

**pour**

**l'approvisionnement**

**d'ensembles**

**de gouvernails**

**pour les**

**navires de la classe Héros**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>2</b>
<b>1.0 PORTÉE</b> .....	<b>3</b>
<b>1.1 OBJET</b> .....	<b>3</b>
<b>1.2 CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
<b>2.0 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b> .....	<b>3</b>
<b>2.1 DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT</b> .....	<b>3</b>
<b>2.2 DOCUMENTS NON GOUVERNEMENTAUX</b> .....	<b>3</b>
<b>2.3 ORDRE DE PRIORITÉ</b> .....	<b>4</b>
<b>3.0 LIVRAISON DES ENSEMBLES DE GOUVERNAILS</b> .....	<b>4</b>
3.1 SERVICES DE GESTION DE PROJET.....	4
3.2 PRODUITS LIVRABLES.....	4
3.2.1 <i>Certification des matériaux</i> .....	4
3.2.2 <i>Rapport d'inspection des dimensions et des soudures</i> .....	4
3.2.3 <i>Rapport d'inspection de la préparation des surfaces et des revêtements</i> .....	5
3.2.4 <i>Rapport des essais de pression</i> .....	5
3.2.5 <i>Attestations</i> .....	5
<b>4.0 GESTION DE PROJET</b> .....	<b>5</b>
4.1 ORGANISATION.....	5
<b>5.0 EXIGENCES TECHNIQUES POUR LES NOUVEAUX ENSEMBLES DE GOUVERNAILS</b> .....	<b>5</b>
LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR FABRIQUER LES NOUVEAUX ENSEMBLES DE GOUVERNAILS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES INDIQUÉES DANS LES DESSINS PRÉSENTÉS À LA SECTION 2.1. ....	5
5.1 FABRICATION.....	5
5.2 INSPECTION.....	6
5.3 TRAITEMENT DES SURFACES ET REVÊTEMENTS.....	7
5.3.1 <i>Préparation des surfaces</i> .....	7
5.3.2 <i>Inhibiteur de corrosion</i> .....	7
5.4 EXPÉDITION ET ENTREPOSAGE.....	7

## **1.0 PORTÉE**

### **1.1 Objet**

Le présent énoncé de travail (ÉDT) définit les exigences de travail pour l'approvisionnement de deux (2) ensembles de gouvernails pour les navires de la classe Héros de la Garde côtière canadienne (GCC). Un ensemble de gouvernails se compose d'un (1) gouvernail de bâbord et d'un (1) gouvernail de tribord. Un gouvernail est un ensemble qui se compose d'un (1) safran et d'une (1) mèche. Les deux ensembles de gouvernails doivent être fabriqués conformément aux dessins ci-joints et aux exigences du présent ÉDT.

### **1.2 Contexte**

Depuis 2012, la GCC a accepté neuf (9) nouveaux navires de la classe Héros fabriqués par les chantiers navals Irving. Les navires sont exploités dans l'ensemble du pays dans des zones d'eau douce, saumâtre et salée.

## **2.0 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

Les versions prescrites des documents suivants font partie du présent devis dans les limites qui y sont prescrites.

### **2.1 Documents du gouvernement**

La documentation suivante fait office de référence pour les nouveaux achats.

<b>Article</b>	<b>Numéro de document</b>	<b>Titre</b>
1.	6094-56200-01	Plan de mèche de gouvernail, dessin de catégorie approuvé
2.	6094-10000-11	Plan de fabrication des gouvernails, feuilles 1 et 2, dessin de catégorie approuvé
3.	CT-043-EQ-EG-001	Norme de soudage de la GCC, modifiée en janvier 2016

### **2.2 Documents non gouvernementaux**

Lorsque des normes sont citées dans le présent document, la norme au complet ne s'applique pas à moins d'indications spécifiques. La référence doit indiquer quelles adaptations l'autorité technique (AT) doit exiger.

Si l'une des normes indiquées a été remplacée par une norme révisée ou est devenue obsolète et qu'une nouvelle norme est substituée ou si la norme n'a pas été remplacée, l'entrepreneur doit obtenir une autorisation écrite du responsable technique de la GCC afin d'utiliser la révision la plus récente ou la norme de substitution ou une norme équivalente respectivement.

<b>Article</b>	<b>Répond à la norme</b>	<b>Titre</b>
1.	CSA W47.1	Certification des compagnies de soudage par fusion des structures d'acier, divisions 1 et 2 (Selon les directives de la Norme de soudage de la GCC, CT-043-EQ-EG-001)
2.	CSA 178.2	Certification pour le soudage, niveau 2 ou 3 (Selon les directives de la Norme de soudage de la GCC, CT-043-EQ-EG-001)
3.	D1.6 de l'AWS	American Welding Society, Structural Welding Code – Stainless Steel (Selon les directives de la Norme de soudage de la GCC, CT-043-EQ-EG-001)
4.		Lloyd's Register, Rules and Regulations for the Classification of Ships (toutes les règles et les règlements du registre de Lloyds doivent être suivis selon les dessins de construction et les représentants de Lloyds.)

### **2.3 Ordre de priorité**

En cas de conflit entre les dispositions de ce document et les parties concernées des documents techniques de référence, l'entrepreneur doit informer l'autorité contractante (AC) et demander une solution.

## **3.0 LIVRAISON DES ENSEMBLES DE GOUVERNAILS**

L'entrepreneur doit obtenir, fabriquer, mettre à l'essai et livrer les ensembles de gouvernails afin de satisfaire aux exigences du présent ÉDT.

### **3.1 Services de gestion de projet**

L'entrepreneur doit fournir les services de gestion de projet décrits à l'article 4.

### **3.2 Produits livrables**

L'entrepreneur doit fabriquer et livrer deux (2) ensembles de gouvernails pour les navires de la classe Héros.

#### **3.2.1 Certification des matériaux**

L'entrepreneur doit présenter la certification des matériaux utilisés dans la fabrication des composants des ensembles de gouvernails, y compris les matériaux de soudage utilisés.

#### **3.2.2 Rapport d'inspection des dimensions et des soudures**

L'entrepreneur doit produire et présenter un rapport d'inspection des dimensions et des soudures aux fins d'examen et d'approbation par le RT de la GCC.

### **3.2.3 Rapport d'inspection de la préparation des surfaces et des revêtements**

L'entrepreneur doit produire et présenter un rapport d'inspection de la préparation des surfaces et des revêtements aux fins d'examen et d'approbation par le RT de la GCC.

### **3.2.4 Rapport des essais de pression**

L'entrepreneur doit produire et présenter un rapport des essais de pression aux fins d'examen et d'approbation par le RT de la GCC.

### **3.2.5 Attestations**

L'entrepreneur doit présenter, pour chaque ensemble de gouvernail, une attestation de classification, comme il est exigé dans l'ÉDT, aux fins d'approbation par le RT de la GCC.

## **4.0 GESTION DE PROJET**

### **4.1 Organisation**

L'entrepreneur doit nommer un gestionnaire de projet à qui incombe l'accomplissement des travaux requis dans le cadre du présent ÉDT. Le représentant de l'entrepreneur est le seul représentant autorisé à communiquer avec les employés de la GCC, sauf si un consentement écrit est transmis à l'entrepreneur par le RT de la GCC.

## **5.0 EXIGENCES TECHNIQUES POUR LES NOUVEAUX ENSEMBLES DE GOUVERNAILS**

Les matériaux utilisés pour fabriquer les nouveaux ensembles de gouvernails doivent être conformes aux exigences indiquées dans les dessins présentés à la section 2.1.

Outre la présente spécification, l'entrepreneur doit respecter toutes les règles et la réglementation requises par la Sécurité et la sûreté maritimes de Transports Canada et la société de classification régissant les travaux, le cas échéant.

Lorsque les règles ci-dessus dépassent les exigences indiquées dans le présent document, les exigences les plus strictes s'appliquent.

### **5.1 Fabrication**

L'entrepreneur doit être certifié par le BCS conformément à la norme W47.1 de la CSA, division 1 ou 2 et à la norme D1.6 de l'AWS, comme le permet la norme W47.1 de la CSA.

Les ensembles de gouvernails doivent être fabriqués conformément à la norme de soudage CT-043-EQ-EG-001 de la GCC qui a été modifiée en janvier 2016.

La conception de soudage doit être conforme aux règles de la société de classification en vigueur pour cette classe de navires au moment de la fabrication, et un plan de conception des soudures, sous forme de dessin, doit être remis à la Lloyd's Register aux fins d'approbation et au représentant délégué aux fins d'examen avant le début des travaux de soudage.

## 5.2 Inspection

L'entrepreneur doit élaborer un plan d'inspection, et le remettre à la société de classification et à l'officier de projet de la GCC aux fins d'approbation, dans lequel sont couverts, au minimum, les éléments suivants :

- a) inspection des soudures;
- b) inspection des dimensions;
- c) inspection de la préparation des surfaces et des revêtements;
- d) essais de pression.

Toutes les inspections et tous les rapports relatifs au soudage effectués par l'entrepreneur ou par l'un de ses sous-traitants doivent être réalisés par des inspecteurs possédant une certification :

- a) du BCS conforme à la norme W178.2 de la CSA de niveau 2 ou 3;
- b) d'un organisme de certification de RNCAN conforme au niveau 2 ou 3 de la norme de l'ONGC en ce qui concerne les méthodes d'inspection utilisées.

Toutes les soudures doivent être examinées visuellement sur l'ensemble de leur longueur afin d'assurer une dimension et un profil appropriés ainsi que l'absence de défauts visibles. Les conditions ou les défauts jugés inacceptables doivent être réparés à la satisfaction de l'inspecteur de Lloyd's Register et du représentant délégué. Les soudures à pénétration complète doivent être échantillonnées attentivement. Une inspection radiographique doit être réalisée pour les soudures sur chanfrein à pénétration complète dans les joints bout à bout. Une inspection par ultrasons doit être réalisée pour les soudures sur chanfrein à pénétration complète dans les raccords en T et les joints d'angle. Les soudures d'angle doivent être échantillonnées attentivement au moyen d'un essai par ressuage ou d'un contrôle magnétoscopique.

Sauf indication contraire de l'inspecteur de Lloyd's Register et approuvé par le représentant délégué, l'approbation des soudures doit être conforme aux :

- critères d'acceptation de l'inspection visuelle conformément aux dispositions 5.11 et 6.29.1 de la norme D1.6 de l'AWS;
- critères d'acceptation de l'inspection par essai de ressuage conformément aux dispositions 6.7.6 et 6.29.4 de la norme D1.6 de l'AWS;
- critères d'acceptation du contrôle magnétoscopique conformément aux dispositions 6.7.7 et 6.29.2 de la norme D1.6 de l'AWS;
- critères d'acceptation de l'inspection radiographique conformément aux dispositions 6.9, 6.10 et 6.29.2 de la norme AWS D1.6;
- critères d'acceptation de l'inspection par ultrasons conformément à la disposition 6, partie C et à la disposition 6.29.3 de la norme D1.6 de l'AWS.

Le BCS doit effectuer des vérifications des travaux de soudage de l'entrepreneur avant, pendant et après les travaux de soudage, et ce, au nom du représentant délégué.

### 5.3 Traitement des surfaces et revêtements

Il faut préparer les gouvernails conformément au document SSPC – SP-10 afin d’obtenir un profil de 50 microns avant l'application d’un revêtement.

#### 5.3.1 Préparation des surfaces

##### 5.3.1.1 Décapage par projection d'abrasif

Il faut effectuer le décapage par projection d'abrasif à l'aide de particules abrasives propres, fines et non métalliques (par exemple, alumine ou carbure de silicium). L’abrasif doit être exempt de fer afin d’éviter la contamination, laquelle peut causer des traces de rouille sur la surface avant l'application du revêtement, et l’air comprimé qui souffle l’abrasif doit être exempt d’huile de compresseur.

Le décapage par projection d’abrasif doit être limité à des zones précises par masquage. Il faut supporter les sections minces ou les matériaux laminés à froid afin d’en éviter la distorsion ou les dommages pendant le décapage.

##### 5.3.1.2 Nettoyage final

Avant d'appliquer le revêtement, les surfaces doivent être sèches et exemptes de rouille, d’autres matières étrangères, d’huile et de graisse. Il faut éliminer l’huile et la graisse conformément au document SSPC-SPI à l’aide de solvant, et le séchage final doit être effectué à l'aide d’un ventilateur à air chaud.

Les gouvernails doivent être recouverts conformément aux directives et aux spécifications du fournisseur du revêtement à l'aide des produits de revêtement marins Internationaux suivants, dans cet ordre :

Produit	Code de vente	Couleur	Épaisseur du feuil sec (microns)
Intersshield 300	ENA300/A	Bronze	150
Intergard 263	FAJ034/A	Gris pâle	100
Interspeed 640	BRA640	Rouge	100
Interspeed 640	Communiquer avec le fournisseur	Noir	100

#### 5.3.2 Inhibiteur de corrosion

Il faut appliquer un inhibiteur de corrosion à l’intérieur des gouvernails. Cet inhibiteur de corrosion doit être le Marine Coat SeaGuard de Vapcor ou un produit équivalent.

### 5.4 Expédition et entreposage

L’entrepreneur doit livrer les gouvernails dans des boîtes de bois qui permettront de les entreposer à long terme. Chaque gouvernail doit avoir sa propre boîte de bois. L’intérieur de chaque boîte de bois doit être conçu pour résister au poids du safran et de la mèche de gouvernail. Tous les points d'appui intérieurs doivent être recouverts d’un revêtement protecteur et munis de pièces de fixation. Afin de soulever et de transporter les boîtes de bois, la partie

inférieure de chacune de ces dernières doit être conçue de façon à pouvoir utiliser des fourches de chariot élévateur.

Les boîtes de bois doivent être résistantes à l'eau. Les parois extérieures des boîtes de bois doivent être faites de contreplaqué.

La conception de la structure de chaque boîte de bois doit permettre d'empiler une (1) boîte de bois dans laquelle se trouvent le gouvernail et sa mèche.

L'entrepreneur doit appliquer le revêtement nécessaire au gouvernail et à la mèche afin de prévenir la corrosion.

Aux fins d'identification, l'entrepreneur doit estampiller deux (2) des parois extérieures verticales de chaque boîte de bois au moyen de lettres d'une hauteur minimale d'un (1) pouce. Il doit estampiller les renseignements suivants :

Date de livraison : \_\_\_\_\_

Entrepreneur : \_\_\_\_\_

Numéro de contrat : F7044-150043

Navires de la GCC : Classe Héros

Nom de la pièce : Gouvernail et mèche (bâbord ou tribord, le cas échéant)

Numéro de pièce : AF6097-10000-11

**F7044-150043/A - ANNEXE D – Critères techniques obligatoires**

Ensembles de gouvernails

No. Art.	Critères obligatoires	Répond aux exigences – O/N	Description (Moyen employé par le soumissionnaire afin de démontrer la conformité au critère)	Référence dans la soumission
1	<p><b>1.1 Objet</b></p> <p>Les deux ensembles de gouvernails doivent être fabriqués conformément aux dessins joints à l'annexe C et aux exigences du présent ÉDT à l'annexe A.</p>			
2	<p><b>3.0 Livraison des ensembles de gouvernails</b></p> <p>L'entrepreneur doit obtenir, fabriquer, mettre à l'essai et livrer les ensembles de gouvernails afin de satisfaire aux exigences du présent ÉDT.</p>			
3	<p><b>3.1 Services de gestion de projet</b></p> <p>L'entrepreneur doit fournir les services de gestion de projet décrits à l'article 4 de l'annexe A (EDT).</p>			
4	<p><b>3.1.2 Certification des matériaux</b></p> <p>L'entrepreneur doit présenter la certification des matériaux utilisés dans la fabrication des composants des ensembles de gouvernails, y compris les matériaux de soudage utilisés.</p>			
5	<p><b>3.2.2 Rapport d'inspection des dimensions et des soudures</b></p> <p>L'entrepreneur doit produire et présenter un rapport d'inspection des dimensions et des soudures aux fins d'examen et d'approbation par le RT de la GCC.</p>			
6	<p><b>3.2.3 Rapport d'inspection de la préparation des surfaces et des revêtements</b></p> <p>L'entrepreneur doit produire et présenter un rapport d'inspection de la préparation des surfaces et des revêtements aux fins d'examen et d'approbation par le RT de la GCC.</p>			
7	<p><b>3.2.4 Rapport des essais de pression</b></p> <p>L'entrepreneur doit produire et présenter un rapport des essais de pression aux fins d'examen et d'approbation par le RT de la GCC.</p>			

**F7044-150043/A - ANNEXE D – Critères techniques obligatoires**

Ensembles de gouvernails

No. Art.	Critères obligatoires	Répond aux exigences – O/N	Description (Moyen employé par le soumissionnaire afin de démontrer la conformité au critère)	Référence dans la soumission
	<b>3.2.5 Attestations</b>			
8	L'entrepreneur doit présenter, pour chaque ensemble de gouvernail, une attestation de classification, comme il est exigé dans l'ÉDT, aux fins d'approbation par le RT de la GCC.			
	<b>4.1 Organisation</b>			
9	L'entrepreneur doit nommer un gestionnaire de projet à qui incombe l'accomplissement des travaux requis dans le cadre du présent ÉDT.			
	<b>5.0 Exigences techniques pour les nouveaux ensembles de gouvernails</b>			
10	Les matériaux utilisés pour fabriquer les nouveaux ensembles de gouvernails doivent être conformes aux exigences indiquées dans les dessins présentés à la section 2.1.			
	<b>5.1 Fabrication</b>			
11	L'entrepreneur doit être certifié par le BCS conformément à la norme W47.1 de la CSA, division 1 ou 2 et à la norme D1.6 de l'AWS, comme le permet la norme W47.1 de la CSA.			
12	Les ensembles de gouvernails doivent être fabriqués conformément à la norme de soudage CT-043-EQ-EG-001 de la GCC qui a été modifiée en janvier 2016.			
13	La conception de soudage doit être conforme aux règles de la société de classification en vigueur pour cette classe de navires au moment de la fabrication, et un plan de conception des soudures, sous forme de dessin, doit être remis à la Lloyd's Register aux fins d'approbation et au représentant délégué aux fins d'examen avant le début des travaux de soudage.			

**F7044-150043/A - ANNEXE D – Critères techniques obligatoires**

Ensembles de gouvernails

No. Art.	Critères obligatoires	Répond aux exigences – O/N	Description (Moyen employé par le soumissionnaire afin de démontrer la conformité au critère)	Référence dans la soumission
14	<p><b>5.2 Inspection</b></p> <p>L'entrepreneur doit élaborer un plan d'inspection, et le remettre à la société de classification et à l'officier de projet de la GCC aux fins d'approbation, dans lequel sont couverts, au minimum, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) inspection des soudures;</li> <li>b) inspection des dimensions;</li> <li>c) inspection de la préparation des surfaces et des revêtements;</li> <li>d) essais de pression.</li> </ul> <p>Toutes les inspections et tous les rapports relatifs au soudage effectués par l'entrepreneur ou par l'un de ses sous-traitants doivent être réalisés par des inspecteurs possédant une certification :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) du BCS conforme à la norme W178.2 de la CSA de niveau 2 ou 3;</li> <li>b) d'un organisme de certification de RNCan conforme au niveau 2 ou 3 de la norme de l'ONGC en ce qui concerne les méthodes d'inspection utilisées.</li> </ul>			
15	<p><b>5.3 Traitement des surfaces et revêtements</b></p> <p>Il faut préparer les gouvernails conformément au document SSPC – SP-10 afin d'obtenir un profil de 50 microns avant l'application d'un revêtement.</p> <p><b>5.3.1.1 Décapage par projection d'abrasif</b></p> <p>Il faut effectuer le décapage par projection d'abrasif à l'aide de particules abrasives propres, fines et non</p>			
16				
17				

**F7044-150043/A - ANNEXE D – Critères techniques obligatoires**

Ensembles de gouvernails

No. Art.	Critères obligatoires	Répond aux exigences – O/N	Description (Moyen employé par le soumissionnaire afin de démontrer la conformité au critère)	Référence dans la soumission
	métalliques (par exemple, alumine ou carbure de silicium).			
18	L'abrasif doit être exempt de fer afin d'éviter la contamination.			
19	L'air comprimé qui souffle l'abrasif doit être exempt d'huile de compresseur.			
20	Le décapage par projection d'abrasif doit être limité à des zones précises par masquage. Il faut supporter les sections minces ou les matériaux laminés à froid afin d'en éviter la distorsion ou les dommages pendant le décapage.			
	<b>5.3.1.2 Nettoyage final</b>			
21	Avant d'appliquer le revêtement, les surfaces doivent être sèches et exemptes de rouille, d'autres matières étrangères, d'huile et de graisse			
22	Il faut éliminer l'huile et la graisse conformément au document SSPC-SPI à l'aide de solvant, et le séchage final doit être effectué à l'aide d'un ventilateur à air chaud.			
23	Les gouvernails doivent être recouverts conformément aux directives et aux spécifications du fournisseur du revêtement à l'aide des produits de revêtement marins Internationaux conformément à l'annexe A (EDT).			
	<b>5.3.2 Inhibiteur de corrosion</b>			
24	Il faut appliquer un inhibiteur de corrosion à l'intérieur des gouvernails. Cet inhibiteur de corrosion doit être le Marine Coat SeaGuard de Vapcor ou un produit équivalent.			
	<b>5.4 Expédition et entreposage</b>			

**F7044-150043/A - ANNEXE D – Critères techniques obligatoires**

Ensembles de gouvernails

No. Art.	Critères obligatoires	Répond aux exigences – O/N	Description (Moyen employé par le soumissionnaire afin de démontrer la conformité au critère)	Référence dans la soumission
25	L'entrepreneur doit livrer les gouvernails dans des boîtes de bois qui permettront de les entreposer à long terme. Chaque gouvernail doit avoir sa propre boîte de bois.			
26	L'intérieur de chaque boîte de bois doit être conçu pour résister au poids du safran et de la mèche de gouvernail.			
27	Tous les points d'appui intérieurs doivent être recouverts d'un revêtement protecteur et munis de pièces de fixation.			
28	La partie inférieure de chacune de ces boîtes de bois doit être conçue de façon à pouvoir utiliser des fourches de chariot élévateur.			
29	Les boîtes de bois doivent être résistantes à l'eau.			
30	Les parois extérieures des boîtes de bois doivent être faites de contreplaqué.			
31	La conception de la structure de chaque boîte de bois doit permettre d'empiler une (1) boîte de bois dans laquelle se trouvent le gouvernail et sa mèche.			
32	L'entrepreneur doit appliquer le revêtement nécessaire au gouvernail et à la mèche afin de prévenir la corrosion.			
33	Aux fins d'identification, l'entrepreneur doit estampiller deux (2) des parois extérieures verticales de chaque boîte de bois au moyen de lettres d'une hauteur minimale d'un (1) pouce. Il doit estampiller les renseignements suivants :  Date de livraison : _____ Entrepreneur : _____ Numéro de contrat : F7044-150043 Navires de la GCC : Classe Héros			

**F7044-150043/A - ANNEXE D – Critères techniques obligatoires**

Ensembles de gouvernails

<b>No. Art.</b>	<b>Critères obligatoires</b>	<b>Répond aux exigences – O/N</b>	<b>Description (Moyen employé par le soumissionnaire afin de démontrer la conformité au critère)</b>	<b>Référence dans la soumission</b>
	Nom de la pièce : Gouvernail et mèche (bâbord ou tribord, le cas échéant) Numéro de pièce : AF6097-10000-11			